ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt création

Question écrite n° 42801

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les restrictions du crédit d'impôt métiers d'art. Le bulletin des finances du 25 septembre 2013 exclut désormais de ce dispositif les entreprises dites prestataires de services, comme les doreurs, les restaurateurs d'œuvres d'art et de monuments, les décorateurs-restaurateurs... Cette disposition fiscale risque de mener à la faillite de nombreuses entreprises de ce secteur. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de sauvegarder ces sociétés qui participent activement au rayonnement économique et culturel de la France.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Dhuicq
Circonscription : Aube (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42801
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 novembre 2013, page 11951
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)